

DECISION

OBJET : Mission de design de service. Evolution du parcours usager et mutualisation des accueils - Attribution et signature d'un marché passé en procédure adaptée

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu les articles L 2123-1 1^o et R 2123-1 1^o du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés passés en procédure adaptée,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 3 octobre 2024, donnant délégation d'attributions au Président de la CUCM, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délégation précitée porte notamment, en matière de commande publique, sur toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 89 999 €HT,

Considérant que dans le cadre de la procédure adaptée organisée pour l'attribution de la mission de design de service portant sur *l'évolution du parcours usager et mutualisation des accueils usagers*, la proposition du cabinet DAVVENTURE, mandataire du groupement DAVVENTURE/OBIER s'avère économiquement avantageuse,

DECIDE ce qui suit :

- Un marché passé en procédure adaptée est conclu avec l'agence DAVVENTURE, mandataire du groupement DAVVENTURE/OBIER 8, rue Capponi 69 001 Lyon pour un montant de 38 400 € HT, soit 46 080 € TTC;
- Monsieur le Président de la CUCM est autorisé à signer les pièces du marché à intervenir ;
- Les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire par courriel ainsi qu'à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 17 février 2025

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 19 février 2025
et publié, affiché ou notifié le 19 février 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

LE PRESIDENT,

David MARTI

